



SALON 2022 ♦ du 20 au 23 octobre 2022

INSCRIPTION DES COURTEPOINTES

RÈGLEMENTS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

EXPOSITION DE COURTEPOINTES ET D'ART TEXTILE DU QUÉBEC

Espace St-Hyacinthe, Pavillon La Coop, 2740 Beauport, St-Hyacinthe

Période d'inscription : du 16 avril au 21 mai 2022

Pour tous les exposants :

- ✓ Les exposantes bénéficient d'un accès gratuit au Salon en tout temps du 20 au 23 octobre 2022;
- ✓ Courtepointe Québec fournira des bénévoles fiables pour préserver l'intégrité des pièces exposées.

Pour les membres de Courtepointe Québec

Coût par pièce exposée : 20,00 \$ taxes incluses

Coût pour l'option « À VENDRE » : 5 \$

Entrée gratuite pour les exposantes

Pour les non-membres

Coût par pièce exposée : 20,00 \$ taxes incluses

Coût pour l'option « À VENDRE » : 5 \$

Courtepointe Québec retiendra une commission de 10% sur le prix de vente des courtepointes vendues des non-membres. Un montant minimum de 25\$ sera retenu.

POUR BÉNÉFICIER DES TARIFS RÉDUITS DE COURTEPOINTE QUÉBEC VOUS DEVEZ ÊTRE MEMBRE EN RÈGLE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION DES COURTEPOINTES

INFORMATION ♦ Louise Picard
courtepointequébec@gmail.com

Règlements

- ❖ Les inscriptions sont ouvertes aux résidentes¹ du Québec, membres et non-membres, et à tous les membres COURTEPOINTE QUÉBEC hors Québec;
- ❖ Chaque personne ou groupe de personnes peut inscrire un maximum de trois (3) pièces dans l'ensemble des catégories (excluant le défi Courtepointe Québec);
- ❖ Chaque pièce (sauf celle de la catégorie "M") doit être munie d'un manchon de cinq (5) pouces (voir la vidéo suivante sur youtube); <https://www.youtube.com/watch?v=bF81VRK4ilw>
- ❖ Aucun encadrement rigide, tel un cadre et aucun accessoire (tel structure, équipement, fils, etc.) ne seront acceptés;
- ❖ Les pièces inscrites à la catégorie "M" doivent être livrées avec l'équipement nécessaire pour leur présentation.
- ❖ Par le fait d'inscrire chacune des pièces, l'exposante consent à ce que chaque pièce soit exposée pour la durée du Salon et qu'elle soit photographiée. De plus, elle consent à ce que les images qui en résultent puissent être utilisées à des fins promotionnelles, publicitaires, pédagogiques et utilisées pour la réalisation d'un CD contenant toutes les pièces présentées au Salon;
- ❖ Le comité des inscriptions se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription sur la base des diverses considérations notamment: l'ordre d'arrivée des inscriptions, l'espace disponible et la qualité de la pièce;
- ❖ En cas d'erreur d'inscription au niveau de la catégorie, le comité des inscriptions se réserve le droit de modifier la catégorie d'une pièce advenant une erreur à l'inscription;
- ❖ Les exposantes ont le privilège de choisir si oui ou non elles veulent que les pièces exposées soient jugées par des juges certifiés. Toutes les courtepointes sont éligibles pour le « Choix du public ». Cependant, seules les courtepointes jugées sont éligibles au « Prix d'excellence » (voir le tableau de pointage utilisé par les juges) <https://www.courtepointequebec.com/wp-content/uploads/2019/07/Juge-pointage-fr.pdf>;
- ❖ Toute œuvre exposée doit respecter les Lois et règlements sur les droits d'auteur <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-42/Index.html>;
- ❖ Le cachet de la poste ou la date du courriel déterminera l'ordre d'entrée des inscriptions. Toute inscription oblitérée ou inscription par courriel datée **avant** le 16 avril et **après** le 21 mai sera automatiquement rejetée.

¹ Le genre féminin est utilisé comme générique à seule fin d'alléger le texte

Modalités d'inscription

- Chaque pièce présentée doit être inscrite sur un formulaire distinct;

- Chaque pièce doit avoir été réalisée par la personne ou le groupe de personnes mentionnées sur le formulaire d'inscription;

- Chaque pièce inscrite doit être accompagnée d'une brève description de l'ouvrage, maximum 25 mots, de préférence dans les deux langues (français et anglais);

- Chaque pièce inscrite doit être accompagnée de deux (2) photos couleur, imprimées ou numériques, pour des fins de référence seulement. Si l'envoi des photos est fait par courriel, une seule photo est nécessaire;

- Chaque pièce inscrite (avec option de vente ou non) doit être accompagnée d'un chèque ou avoir fait l'objet d'un virement Interac par courrier électronique à finance@courtepointequebec.com; utilisez le mot "Courtepointe" comme réponse à la question du virement.

- Les exposantes qui souhaitent vendre leur pièce doivent le signifier sur le formulaire d'inscription au coût de 5 \$;

- La réception du formulaire requis, accompagné des photos et du paiement, fera l'objet d'un accusé de réception accompagné d'un numéro d'enregistrement;

- Les coûts et les démarches reliés à l'envoi et au retour des pièces (par la poste ou par messagerie) relèvent de la responsabilité de l'exposante qui doit prendre les dispositions nécessaires et en assumer les coûts;

- Aucun frais d'inscription ne sera remboursé pour les pièces retirées **après le 21 mai 2022.**

Catégories

- A) **Courtepointe de lit piquée à la main**
grandeur minimum 36" × 48", maximum 110" × 110"
- B) **Courtepointe de lit piquée sur une machine domestique**
grandeur minimum 36" × 48", maximum 110" × 110"
- C) **Courtepointe de lit piquée sur une machine *longarm***
grandeur minimum 36" × 48", maximum 110" × 110"
- D) **Courtepointe artistique** – patron inédit et non commercial; mettre l'accent sur la créativité et la spontanéité
- E) **Murale** – pièce décorative destinée à être suspendue; périmètre de 96" ou plus
- F) **Miniature** – courtepointe en modèle réduit, proportionnelle à une courtepointe grandeur nature; maximum 96" de périmètre;
- G) **Défi Courtepointe Québec 2020**
3R – (Réduire, Réutiliser, Recycler) Patron inédit autant que possible mesurant un maximum de 200" de périmètre;
- H) **Jeunesse (ouvert aux 17 ans et moins)** – toutes grandeurs (sans frais d'inscription)
- I) **Courtepointe moderne** – pièce avec une esthétique moderne, pouvant utiliser, entre autres, les couleurs unies, les contrastes élevés, l'espace négatif, le design minimaliste, les quadrillages alternatifs, le piéçage improvisé, l'asymétrie;
grandeur maximum 96" × 96"
- J) **Courtepointe de guildes** – conception originale, faite entièrement par plusieurs ou tous les membres d'une guilde; toutes techniques acceptées;
grandeur minimum 36" × 48", maximum 96" × 96"
- K) **Art textile** – création artistique à base de tissus, utilisant plusieurs médiums; la pièce doit pouvoir être suspendue; tous les règlements généraux doivent être respectés; exceptionnellement, un faux dos est permis pour cette catégorie;
grandeur maximum 96"×96"
- L) **Courtepointe mystères** – il s'agit des deux courtepointes mystère réalisées en 2021 et 2022
- M) **Vêtement artistique** - veste, veston manteau ou ensemble deux pièces.